CARPENTRAS
Capitale du Comtat Venaissin

DIRECTION EDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES 04 90 60 59 59

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL
MODE D'EMPLOI

LE SERVICE D'ACCUEIL, POUR QUOI FAIRE ?

En cas de grève des enseignants du premier degré, le Service Minimum d'Accueil est mis en place dans le cadre de la loi N°2008-790 du 20 août 2008, sous la responsabilité de l'Etat.
Afin de favoriser un accueil correct, la mairie a choisi d'ouvrir cet accueil aux familles rencontrant les plus grandes difficultés de garde. **Ainsi, le CLSH ne pouvant accueillir plus de 200 enfants, les enfants dont les deux parents travaillent, et mangeant habituellement à la cantine sont prioritaires pour s'inscrire à ce service.**

QUAND ET OU L'ACCUEIL EST-IL MIS EN PLACE?

Il est activé en cas de mouvement de grève des enseignants:
➔ lorsque les grévistes sont moins de 25 %, **les enseignants non grévistes assurent l'accueil dans l'école**,
➔ dans le cas contraire, c'est la Commune qui assure l'accueil au CLSH de la Roseraie (Allée des Tilleuls).
Pour des raisons d'encadrement et de sécurité, cet accueil est limité à 200 enfants .

Une affiche apposée devant l'école indique le lieu d'accueil.

QUELS SONT LES HORAIRES ?

L'accueil se fait aux heures habituelles de l'école.
Pour les services péri-scolaires :
➔ **Maintenu et gratuit :** accueil entre 11h30 et 13h30 pour la cantine avec la fourniture d'un pique nique par les parents
➔ **Maintenu, payant, et soumis à une inscription préalable** : CLAE du soir
➔ **Supprimé le jour de grève, pour tous les élèves, dans toutes les écoles** : accueil du matin jusqu'à 8h20
➔ **Supprimées pour les élèves accueillis au CLSH de la Roseraie** : études surveillées et activités du Contrat Educatif Local : il n'y a donc plus d'accueil à partir de 16h30 pour les élèves en élémentaire.

COMMENT S'INSCRIRE ?

En cas de préavis de grève, une fiche d'inscription est mise à disposition (école, service des affaires scolaires). Celle-ci doit impérativement être ramenée au CLSH de la Roseraie afin de procéder à l'inscription de l'enfant.
Les enfants non inscrits par leur responsable légal ne peuvent pas être accueillis.

QUI ENCADRE LES ENFANTS ?

Des animateurs du CLSH de la Roseraie

POURQUOI L'ORGANISATION EST-ELLE DIFFICILE ?

Cet accueil est très difficile à organiser. En effet, la Commune doit mettre en place un service d'accueil, en étant prévenu au mieux 48 heures à l'avance. L'organisation de cet accueil doit donc être prévue dans un temps très court.
De plus, dans ces 48 heures, chaque famille doit obligatoirement inscrire ses enfants à ce service.

COMBIEN CA COUTE ?

L'accueil est gratuit : de 8h30 à 16h30. En dehors de ces horaires, les tarifs et conditions d'inscriptions restent conformes aux délibérations en vigueur.